

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

de l'Installation du Conseil Municipal et de
l'Election du MAIRE et de quatre ADJOINTS

SEANCE DU 29 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars, à onze heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM, proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2122-8 du Code des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

- 1/ BURNER David
- 2/ EMBERGER Catherine
- 3/ FOURQUEMIN Florian
- 4/ FUGLER Marie-Odile
- 5/ GARCETTE Fabienne
- 6/ GRUNEISEN Liliane
- 7/ HAENNIG Michel
- 8/ HASSENFORDER Christiane
- 9/ HEITZLER Monique
- 10/ HORNY Bernard
- 11/ MARTIN Roland
- 12/ PLAIN Sylvie
- 13/ SCHALLER Christophe
- 14/ SCHERRER Annick

ABSENT EXCUSE : M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller Municipal

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller Municipal, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère Municipale.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MARTIN Roland, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés MM. SCHALLER Christophe – ROTHENFLUG Daniel – FOURQUEMIN Florian – Mmes SCHERRER Annick – HASSENFORDER Christiane M. HORNY Bernard – Mmes GRUNEISEN Liliane – HEITZLER Monique – FUGLER Marie-Odile – MM. HAENNIG Michel – BURNER David – Mmes EMBERGER Catherine – PLAIN Sylvie – M. MARTIN Roland et Mme GARCETTE Fabienne, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. Michel HAENNIG, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

M. Florian FOURQUEMIN a été désigné comme Secrétaire.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour du scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les Articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
<u>RESTE</u> , pour le nombre des suffrages exprimés	14
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8
<u>A OBTENU :</u>	
- Monsieur MARTIN Roland – quatorze voix	14

Monsieur MARTIN Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal s'est penché sur la détermination du nombre des Adjointes qui siégeront dorénavant au présent Conseil.

M. le Maire propose le nombre de quatre Adjointes.

Le Conseil Municipal passe au vote secret qui donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
<u>RESTE</u> , pour le nombre des suffrages exprimés	15
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8
- pour quatre Adjoints	15

Le nombre des Adjoints est donc fixé à quatre (4) pour la durée du mandat.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MARTIN Roland, élu MAIRE, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
<u>RESTE</u> , pour le nombre des suffrages exprimés	14
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8

A OBTENU :

- Monsieur HAENNIG Michel – quatorze voix	14
---	----

Monsieur HAENNIG Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé ADJOINT et a été immédiatement installé.

Les attributions principales dévolues au 1^{er} adjoint sont les bâtiments et chantiers communaux et la gestion de l'atelier technique.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
<u>RESTE</u> , pour le nombre des suffrages exprimés	14
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8

A OBTENU :

- Madame Christiane HASSENFORDER – quatorze voix	14
--	----

Madame Christiane HASSENFORDER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée ADJOINT et a été immédiatement installée.

Les attributions principales dévolues au 2^{ème} adjoint sont les finances, les écoles, la jeunesse, l'aide sociale, les manifestations et les relations avec les associations).

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
<u>RESTE</u> , pour le nombre des suffrages exprimés	14
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8

A OBTENU :

- Monsieur HORNY Bernard – quatorze voix	14
--	----

Monsieur HORNY Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé ADJOINT et a été immédiatement installé.

Les attributions principales dévolues au 3^{ème} adjoint sont la forêt, le vignoble et l'urbanisme.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
<u>RESTE</u> , pour le nombre des suffrages exprimés	14
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8

A OBTENU :

- Monsieur SCHALLER Christophe – quatorze voix	14
--	----

Monsieur SCHALLER Christophe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé ADJOINT et a été immédiatement installé.

Les attributions principales dévolues au 4^{ème} adjoint sont la voirie, l'environnement, le cadre de vie et le fleurissement.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : N E A N T.

RENOUVELLEMENT DES DELEGUES DES COMMUNES AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT INTERCOMMUNEAUX

M. le Maire fait savoir qu'il y a lieu de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à la désignation des délégués représentant la Commune aux différentes instances intercommunales (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin – Brigade Verte)

Les résultats de ces votes sont les suivants :

1/ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

M. Bernard HORNY, Adjoint	14 voix
Mme Annick SCHERRER, Conseillère	14 voix

Sont élus à la majorité absolue :

- **M. Bernard HORNY, Adjoint** **14 voix**
- **Mme Annick SCHERRER, Conseillère** **14 voix**

2/ Syndicat Départemental d'Electricité :

M. Michel HAENNIG, Adjoint 14 voix

Est élu à la majorité absolue :

- **M. Michel HAENNIG, Adjoint** **14 voix**

3/ Désignation de deux (2) délégués (1 titulaire – 1 suppléant) à la Brigade Verte :

	<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
M. Christophe SCHALLER, Adjoint	14 voix	-
Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère	-	14 voix

Sont élus à la majorité absolue :

- **M. Christophe SCHALLER, Adjoint** **14 voix** (titulaire)
- **Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère** **14 voix** (suppléant)

La séance est levée à 11h35.